

HANDISERE



Association des Paralysés de France Délégation de l'Isère

n°97

Février - Mars - Avril - Mai 2014



Sommaire

| | | | |
|--------------------------------|------|-----------------------|-------|
| - L'équipe de la Délégation | P. 2 | - Infos Actions | P. 10 |
| - Editorial | P. 3 | - Infos Sports | P. 14 |
| - Infos Délégation | P. 4 | - Club Loisirs | P. 16 |
| - Baromètre de l'accessibilité | P. 6 | - Agenda | P. 18 |
| - Changement de Gouvernement | P. 8 | - Hommage | P. 19 |
| - 50 Milliards d'économies | P. 9 | - Bulletin d'Adhésion | P. 20 |

A.P.F

Représentante Départementale : Chantal VAURS

Directeur de la Délégation Départementale par intérim : Cédrik CAROTTE

Tél .04 76 43 13 28 / **Blog** : <http://dd38.blogs.apf.asso.fr/> Email : apfdd38@free.fr

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0800 800 083 et 04 38 12 48 48

Attachée de **Délégation** :Christel DI RAGO
Comptable :Martine ZANARDI
Agent Administratif :Richard GARAMBOIS
Chargés de mission **Loisirs** :Thierry ROLLAND
Danièle GARET

Chargé de **mission Communication** :Cyril LELY
Chargés de missions **Ressources** : Sébastien MOSCUZZA

Responsable du réseau **bénévoles** :Martine GUYADER
Permanences 1 Mardi sur 2 uniquement sur rendez-vous.

Conseil **Juridique** :Taduy DZUNG
Uniquement sur rendez-vous

Responsable Handisère :Jean-Marc BAUD
Email : jmbaud@club-internet.fr

Correspondants A.P.F :

- à St Marcellin :Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Echirolles :Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Fontaine :Monique COURBIN : 04 76 26 73 69
- à Bourgoin :Chantal VAURS : 04 74 97 38 23
Varoujan DERDERIAN : 06 08 11 71 91

Service "Aide Humaine" : SPASAD

Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél : 04 82 40 02 20
Chef de Service: Martine CHARREL
21, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50
Fax : 04 76 73 10 26

Antenne de Vienne :

Secrétaire :Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources :Marie-Claude BORDE
04 74 53 11 32

Permanences du Service Social sur Vienne :

Permanence téléphonique :
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30.....Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER

2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social sur Grenoble :

Secrétaire **Service social** :Christiane LANGE
Audrey DEMONCHAUX

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET Permanence :

uniquement sur rendez-vous :le lundi 9h00 - 12h30

Bernard EPALLE Permanences :

- à Grenoble :le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin :le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron :le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie :le mardi 14h00 - 17h00

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Mme VAURS Chantal | Tél. 06 70 95 76 72 |
| M. BARNOUX Jean-Luc | Tél. 04 76 43 02 95 |
| M. DERDERIAN Varoujan | Tél. 06 08 11 71 91 |
| M. GROS Daniel | Tél. 04 76 72 43 35 |
| Mme HANZO Georgette | Tél. 04 76 09 14 05 |
| M. MENEGHEL Victor | Tél. 06 45 92 18 32 |
| Mme MOLLIER Chantal | Tél. 04 76 09 69 66 |
| M. MOTTIN Yvon | Tél. 04 76 25 63 67 |
| Mme ROGER Léonie | |
| M. BRISSAUD Loïc | Tél. 06 30 48 09 46 |
| M. N'GORAN Jean | Tél. 06 16 66 16 30 |

CONSEIL APF DE REGION

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Mme VAURS Chantal Titulaire | Mme ROGER Léonie Suppléante |
|--------------------------------|--------------------------------|

Groupe Relais

de BOURGOIN - JALLIEU

Espace le Renouveau - 11 place Schweitzer
38300 Bourgoin-Jallieu

Permanence / Accueil :

| | |
|--------------------|----------------|
| Varoujan DERDERIAN | 06 08 11 71 91 |
| Chantal VAURS | 06 70 95 76 72 |

tous les jeudis, de 14 h à 17 h : jeux, animations, goûter ...
et le premier jeudi de chaque mois : repas à organiser,
avec inscription obligatoire.



DIFFICILE À ACCEPTER !

Le Gouvernement vient de baisser les bras en reconnaissant qu'il ne parviendrait pas à respecter l'objectif de 2015 pour l'accessibilité universelle.

En effet des agendas d'accessibilité programmée doivent permettre aux acteurs d'effectuer les travaux dans un délai de trois à neuf ans selon la catégorie d'ERP*. Une vraie « reculade. »

Dans un communiqué l'APF refuse ces délais. Des mobilisations ont déjà eu lieu et pour amplifier notre combat une mobilisation nationale aura lieu le 13 mai à Paris, j'espère que nous serons nombreux pour montrer notre colère.

Vous pouvez aussi signer la pétition en ligne sur le site www.necoutezpasleslobbies

Je terminerai cet édito sur une note positive en vous rappelant que Grenoble est classée première ville de France accessible au baromètre 2013 de l'APF, c'est aussi la deuxième ville la plus accessible d'Europe. Suite aux élections, souhaitons que les municipalités en place suivent cet exemple, nous ne manquerons pas de leur rappeler leurs obligations en siégeant dans les commissions communales d'accessibilité.

L'arrivée des beaux jours peut nous permettre d'espérer....

Chantal VAURS
Représentante Départementale

*ERP = Etablissements Recevant du Public

Durant ces 8 mois passé à la délégation de l'Isère pour assurer l'intérim de Rose-Marie CUEVAS, j'ai été très heureux de partager ces moments avec toute l'équipe iséroise.

Et vous remercie de votre sympathique collaboration.

Cédrik CAROTTE
Directeur Départemental par intérim

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APF

Cette année, 12 nouveaux candidats seront élus pour être administrateurs de l'APF. En effet, tous les trois ans, la moitié des membres du conseil d'administration est renouvelée.

Mi-mai, vous allez recevoir un bulletin de vote et le livret des candidatures. Vous aurez jusqu'au 20 juin pour élire ces 12 personnes parmi toutes les candidatures.

Etre administrateur c'est devenir un acteur privilégié de l'action de l'association en contribuant à la définition et à la mise en œuvre de ses orientations politiques.

Jusqu'en 2017 le mandat des administrateurs s'inscrit dans le projet associatif « Bouger les lignes » donc toutes les personnes élues au sein du Conseil d'Administration œuvrent à la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Etre administrateur c'est aussi représenter l'APF dans diverses instances.

Cette élection nous donne l'occasion d'avancer ensemble vers une gouvernance toujours plus participative et démocratique.

Alors n'oubliez pas de

V.O.T.E.R.

Entre le 15 mai et le 20 juin 2014

Pour élire vos 12 administrateurs



**Info nationale : Mme Ségolène NEUVILLE nouvelle Secrétaire d'Etat
chargée des Personnes Handicapées et de la lutte contre l'exclusion**



PLUS DE 200 000 SIGNATURES POUR L'ACCESSIBILITÉ !

Plus de 200 000 personnes ont déjà signé l'appel de l'APF soutenu par Philippe Croizon pour dire OUI à l'accessibilité sur www.necoutezpasleslobbies.org et www.change.org/accessibilite.

Lancé jeudi 13 mars sur la plateforme www.change.org, ce succès rapide montre que le combat pour l'accessibilité réunit largement les Français en étant ni partisan, ni communautaire et il est révélateur d'une véritable demande sociale, puisque l'accessibilité profite à de nombreux publics (personnes âgées, parents avec poussette, femmes enceintes, etc.).

L'APF appelle donc à poursuivre et amplifier ce véritable élan de solidarité qui dit aussi l'envie d'égalité et de fraternité des Français.

La liberté d'aller et de venir ne doit pas attendre jusqu'à 10 ans de plus !

Par rapport au retard de la France en matière d'accessibilité, le gouvernement envisage une programmation pluriannuelle des actions de mise en accessibilité, c'est-à-dire un dispositif avec des effets concrets, visibles, tangibles, année après année, constatables par un premier bilan au bout de 12 mois.

Concernant les délais envisagés qui peuvent aller jusqu'à 10 années supplémentaires, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a manifesté sa réprobation la plus totale.

Pour l'APF, après 40 ans d'immobilisme (la 1^{ère} loi date de 1975 !), il est inacceptable de devoir attendre jusqu'à 10 ans de plus pour voir se concrétiser une réelle liberté d'aller et de venir.

L'APF réitère avec force que l'accessibilité est un droit fondamental, qui ne peut devenir effectif qu'avec la continuité complète de la chaîne de déplacement et d'activité.

L'APF demande donc fermement que les délais soient resserrés, conformément à l'engagement pris par le Premier ministre lors du Comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013.

La liberté et l'égalité passent aussi par l'accessibilité.

Au-delà de la pétition, les adhérents de l'APF sont plus déterminés que jamais et attendent des réponses claires du gouvernement.

Philippe Croizon, un sportif engagé pour l'accessibilité aux côtés de l'APF

Philippe Croizon appelle à soutenir le combat de l'APF pour une société accessible à tous : « *Mon rêve, c'est une société où la personne en situation de handicap ne se posera plus ces questions : Est-ce que je peux aller au cinéma ? Est-ce que je peux aller faire mes courses ? Est-ce que je peux prendre le métro ? Est-ce que je peux trouver un travail ? Et la liste est longue....*

C'est pourquoi, aujourd'hui, je soutiens le combat de l'APF pour l'accessibilité. »

Source: Réseau APF

EXTRAIT DES RESULTATS



A moins d'un an de l'échéance d'accessibilité du 1^{er} janvier 2015, l'APF émet un avis de tempête !
Le retard pris dans la mise en accessibilité des 96 chef-lieu départementaux est plus que préoccupant !

| Classement | Ville | Un cadre de vie adapté (note sur 21) | Des équipements municipaux accessibles (note sur 20) | Une politique locale volontariste (note sur 21) | Note sur 20 en 2013 | Note sur 20 en 2012 |
|------------|---------------------------|--------------------------------------|--|---|---------------------|---------------------|
| 1 | Grenoble (38) | 19 | 18 | 21 | 18,7 | 18,4 |
| 2 | Nantes (44) | 17 | 17,9 | 21 | 18 | 17,4 |
| 3 | Caen (14) | 15 | 18,5 | 21 | 17,6 | 17,2 |
| 4 | Lyon (69) | 17 | 16,25 | 21 | 17,5 | 16,5 |
| 5 | Poitiers (86) | 18 | 15 | 21 | 17,4 | 12,9 |
| | Belfort (90) | 15 | 18 | 21 | 17,4 | 17,4 |
| 7 | Rennes (35) | 16 | 16,5 | 21 | 17,2 | 15,5 |
| 8 | Épinal (88) | 18 | 13,5 | 21 | 16,9 | 15,8 |
| 9 | Foix (09) | 16 | 15 | 21 | 16,8 | 13,5 |
| | Le Puy (43) | 13 | 18 | 21 | 16,8 | 14,8 |
| | Lille (59) | 16 | 18,2 | 18 | 16,8 | 16,5 |
| 12 | Arras (62) | 21 | 11 | 18 | 16,7 | 16,1 |
| 13 | Bordeaux (33) | 16 | 14,5 | 21 | 16,6 | 16,3 |
| 14 | Laval (53) | 18 | 12,2 | 21 | 16,5 | 13,8 |
| 15 | Clermont-Ferrand (63) | 16 | 13,8 | 21 | 16,4 | 15,4 |
| | Angoulême (16) | 17 | 12,7 | 21 | 16,3 | 15,4 |
| 16 | Nanterre (92) | 16 | 16,5 | 18 | 16,3 | 14,7 |
| | Châteauroux (36) | 16 | 16 | 18 | 16,1 | 15,5 |
| 18 | Albi (81) | 15 | 14 | 21 | 16,1 | 14,5 |
| | Laon (02) | 17 | 11,5 | 21 | 16 | 15,9 |
| 20 | Montpellier (34) | 15 | 16,5 | 18 | 16 | 15,8 |
| | Colmar (68) | 16 | 12,2 | 21 | 15,9 | 14,7 |
| 22 | Bastia (20b) | 14 | 14,1 | 21 | 15,8 | 15,5 |
| | Mont-de-Marsan (40) | 13 | 15 | 21 | 15,8 | 11,3 |
| 23 | Saint-Lô (50) | 17 | 14 | 18 | 15,8 | 12,5 |
| | Blois (41) | 18 | 9,25 | 21 | 15,6 | 14,2 |
| 26 | Saint-Étienne (42) | 14 | 13,4 | 21 | 15,6 | 12,9 |
| | Toulouse (31) | 10 | 17,2 | 21 | 15,5 | 15 |
| 28 | Mâcon (71) | 17 | 10 | 21 | 15,5 | 14,7 |
| | Chambéry (73) | 17 | 16 | 15 | 15,5 | 14,2 |
| 31 | Dijon (21) | 18 | 14,25 | 15 | 15,2 | 11,3 |
| 32 | Amiens (80) | 18 | 7,5 | 21 | 15 | 13,7 |
| | Châlons-en-Champagne (51) | 18 | 13,4 | 15 | 15 | 14,2 |
| 34 | Montauban (82) | 14 | 11,3 | 21 | 14,9 | 14,5 |
| | Bourges (18) | 15 | 10 | 21 | 14,8 | 13,9 |
| 35 | Tulle (19) | 14 | 17 | 15 | 14,8 | 13,2 |
| | St-Brieuc (22) | 17 | 13,8 | 15 | 14,8 | 12,8 |
| | Angers (49) | 13 | 11,8 | 21 | 14,8 | 13,1 |
| | Créteil (94) | 14 | 11 | 21 | 14,8 | 13,6 |
| | Bourg-en-Bresse (01) | 18 | 12,6 | 15 | 14,7 | 14,4 |

À quelques mois de l'échéance de mise en accessibilité de la France, et à l'occasion du 9e anniversaire de la loi handicap de 2005, l'Association des paralysés de France (APF) publie la 5e édition de son baromètre de l'accessibilité.

Malgré une hausse de la moyenne générale des 96 chefs-lieux départementaux, le constat est accablant ! À peine plus de la moitié des écoles et seulement 42% des réseaux de bus sont accessibles aux personnes en situation de handicap ! Même constat pour les cabinets médicaux et paramédicaux puisque la moitié des personnes en situation de handicap ont des difficultés à en trouver un accessible.



LE BAROMÈTRE 2013 : AVIS DE TEMPÊTE !

Comment les villes vont-elles pouvoir combler toutes ces lacunes en quelques mois alors qu'elles n'ont pas réussi à mettre en œuvre ces chantiers depuis 1975, date de la première loi sur l'accessibilité ?

Pire encore, alors que l'APF attend du gouvernement une impulsion politique forte, auprès des villes, pour favoriser une mise en accessibilité rapide et efficace, il est proposé un retour en arrière déplorable allongeant le délai de mise en accessibilité de 3 à 9 ans !

Des progrès qui ne sauraient masquer de graves lacunes !

Avec cette 5^e édition du baromètre de l'accessibilité, l'APF constate une amélioration de l'état d'accessibilité des communes de France. Grenoble conserve la tête du classement pour la seconde année avec une moyenne de 18,70/20 ; Nantes est en 2^e position avec 18,00/20 et Caen prend la 3^e place avec 17,60/20.

Pour les villes en queue de peloton, le résultat reste encourageant, d'autant plus qu'aucune ville n'est sous la moyenne cette année. Digne-les-Bains ferme la marche avec 10,20/20 de moyenne, précédant de près Alençon et Chaumont avec 10,30/20. Malgré ces améliorations, l'APF très mobilisée pour une France accessible au 1^{er} janvier 2015, déplore l'énorme retard pris dans ce chantier. Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975, il est désormais urgent de mettre en œuvre l'impulsion politique nécessaire qui permettra aux 9,6 millions de personnes en situation de handicap de circuler librement, comme tout un chacun.

Cette 5^e édition du baromètre de l'accessibilité est marquée par une hausse de la moyenne nationale qui est passée de 10,60 en 2009, à 11,60 en 2010, 12,00 en 2011, 13,04 en 2012 et enfin 14,14 en 2013.

Si l'APF ne peut que saluer cette hausse, elle n'en demeure pas moins très préoccupée par rapport au respect concret de l'échéance de mise en accessibilité de la France au 1^{er} janvier 2015 ! Une moyenne de 14,14 à quelques mois de l'échéance finale est un grave échec de la politique de mise en accessibilité de la France ! D'autant plus que l'obligation d'accessibilité date de 1975 et non pas de 2005 ! Qu'on fait les villes pendant 39 ans en matière d'accessibilité ?

Outre la moyenne générale dont il aurait été attendu qu'elle soit au moins à 16,00/20 cette année, on constate que les commerces de proximité ainsi que les cabinets médicaux et paramédicaux sont toujours aussi mal notés par les personnes en situation de handicap qui vivent au quotidien des grandes difficultés pour mener une vie sociale comme tout un chacun.

À noter également qu'à peine 42 % de lignes de bus sont accessibles à ce jour.

Et qu'à peine plus de la moitié des écoles primaires sont accessibles.

De même, un tiers des chefs-lieux départementaux (32/96) n'ont même pas la moyenne pour l'accessibilité de leurs équipements municipaux ! Quimper obtient la plus mauvaise note dans ce domaine (3/20) ; Évreux, Périgueux, Chartres, Charleville-Mézières, Privas, Tarbes, Avignon, La Rochelle, Alençon, Lons-le Saulnier, Amiens, Besançon, Metz, Évry, Vesoul, Chaumont, Mende, Moulins, Auxerre, Cahors, Auch, Pontoise, Nancy, Nice, Strasbourg, Nevers, Vannes, Guéret, Carcassonne, Blois et Tours étant tous sous la moyenne.

Pour toutes ces villes, il faut gager que l'accessibilité devienne enfin un enjeu politique suite aux élections municipales de 2014.

Dossier Presse APF

Dossier de presse complet à retrouver sur : <http://presse.blogs.apf.asso.fr/media/01/01/1824062542.pdf>

REMANIEMENT ET POLITIQUE DU HANDICAP : le changement, c'est maintenant ?

Nouveau Premier ministre, nouvelle secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, nouveau gouvernement : aura-t-on enfin une politique du handicap qui répond concrètement aux préoccupations quotidiennes des personnes en situation de handicap et de leur famille ?

Accessibilité, ressources, compensation, santé, emploi, scolarité, aidants, vie affective... les sujets ne manquent pas !

Premier dossier : le projet de loi sur l'accessibilité adopté ce matin en conseil des ministres. L'APF demande instamment à ce que les ordonnances prévoient des délais resserrés.

Autres enjeux importants :

- La conférence nationale du handicap qui doit se tenir au 2^{ème} semestre 2014 et lors de laquelle les sujets de la compensation et des ressources doivent impérativement trouver des propositions de réponses.
- Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qui doit prendre en compte un certain nombre de questions liées au handicap.

> Accessibilité : pour des délais resserrés !

Le 26 février dernier, le Premier ministre a présenté les orientations concernant l'accessibilité suite aux travaux de la sénatrice Claire-Lise Campion. Si l'APF accepte le dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), elle refuse les délais supplémentaires proposés pour leur réalisation ! Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas attendre 10 années de plus pour pouvoir circuler librement comme tout un chacun !

Ainsi, l'APF demande des délais resserrés comme s'y est engagé Jean-Marc Ayrault. L'association souhaite également que les Ad'AP soient un dispositif obligatoire dès le 1^{er} janvier 2015 pour tous ceux qui n'auront pas respecté la loi handicap de 2005, sous peine de sanctions.

> Des engagements concrets pour l'emploi et les ressources des personnes

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap ne peut rester plus longtemps à plus de 25%. Ainsi, le pacte de responsabilité doit apporter des éléments concrets favorisant l'emploi des personnes en situation de handicap et non dégrader davantage la qualité des services publics et des interventions de l'État dans le champ du handicap.

L'APF est particulièrement attentive à l'annonce d'un pacte de solidarité qui ne doit pas exclure les personnes en situation de handicap ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie. Ces personnes qui subissent des nombreux frais supplémentaires ne doivent pas être condamnées à vivre sous le seuil de pauvreté !

Le gouvernement doit également organiser la conférence nationale du handicap d'ici la fin de l'année ; l'APF espère y trouver des réponses adaptées et fortement attendues depuis longtemps par les personnes en situation de handicap concernant l'éducation, l'accès aux soins ou encore l'offre de service social et médico-social.

Source: Réseau APF

PLAN D'ÉCONOMIES DE 50 MILLIARDS D'EUROS : Un plan qui aggrave la précarité des personnes handicapées !

L'Association des paralysés de France (APF) déplore les annonces faites par le Premier ministre dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, qui impactent les ressources, déjà faibles, des personnes en situation de handicap !

Si l'AAH (allocation adulte handicapé) n'est pas gelée, elle n'en reste pas moins largement sous le seuil de pauvreté ! Et une augmentation du niveau de l'inflation ne constitue en aucun cas une amélioration du pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap !

Quant aux pensions d'invalidité, elles sont purement et simplement gelées jusqu'en octobre 2015, soit une perte sèche de pouvoir d'achat pour les nombreuses personnes en situation de handicap qui en bénéficient !

L'APF demande au Premier ministre que les pensions d'invalidité et les retraites les plus faibles ne soient pas gelées et qu'une réponse concrète et durable à la précarité des personnes en situation de handicap soit apportée dans le cadre de la mission de François Chérèque sur la pauvreté, afin d'apporter des propositions concrètes lors de la Conférence nationale du handicap de cet automne.

L'APF rappelle que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidantes et ne pouvant pas ou plus travailler sont déjà soumises à de nombreux frais supplémentaires - forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités accident du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles, inflation. Geler les pensions d'invalidités et les retraites sous le seuil de pauvreté et indexer l'AAH sur le niveau de l'inflation, c'est maintenir ces personnes sous le seuil de pauvreté, voire aggraver la situation de précarité de certaines !

Ainsi, l'APF demande que les pensions d'invalidité des personnes bénéficiaires de l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité qui concerne les personnes ayant une pension d'invalidité en-dessous de l'AHH) ne soient pas gelées, ainsi que les retraites et pensions d'invalidités en dessous du seuil de pauvreté.

L'association rappelle que les pensions d'invalidité et les retraites sont déjà gelées depuis avril 2013 et soumises pour la plupart d'entre elles, à une nouvelle taxe, la CASA (contribution de solidarité pour l'autonomie) depuis début 2013 !

Aujourd'hui, cette question de la précarité des personnes en situation de handicap ne peut plus être évincée par le Premier ministre et son gouvernement.

L'APF revendique, depuis de nombreuses années, la création d'un revenu d'existence au moins égal au montant du SMIC brut et soumis à cotisations pour toutes les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante ne pouvant pas ou plus travailler. Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

Source: Réseau APF

EVOLUTION DE L'ACCESSIBILITÉ EN ISÈRE

Etablissements recevant du public (ERP) :

La Commission Départementale Sécurité Accessibilité (CDSA) de l'Isère où siège l'APF avec 3 autres associations de PMR, tout handicap, traite chaque année environ 1500 dossiers de permis de construire ou demandes de travaux, dont 150 que pour Grenoble. Ces dossiers concernent la mise en accessibilité des ERP suite à des travaux, rénovations, changements d'affectations, création de surfaces nouvelles... Ils concernent des commerces, des banques, des restaurants, professions libérales, lieux publics (écoles, lycées, santé...)

La CDSA accorde des dérogations à l'accessibilité pour impossibilité technique, quand la structure du bâtiment est gravement touchée par les travaux d'accessibilité ou pour impossibilité financière lorsque le coût des travaux d'accessibilité met en péril la viabilité économique de l'établissement. Ce dernier cas doit être justifié comptablement et les documents joints au dossier.

Les problèmes d'accessibilité les plus fréquents concernent la circulation des fauteuils roulants : les entrées, la largeur des portes et couloirs, les sanitaires, les ascenseurs ...

La CDSA a été modifiée par le préfet : les représentants des lobbies (commerces, architectes, hôteliers, Bâtiments, DDT ...) y sont entrés en force et mettent souvent les 4 représentants des associations PMR en minorité lors des votes pour dérogations. Nous constatons :

- Un assouplissement des critères d'accessibilité de la loi 2005.
- Une multiplication des recours par les pétitionnaires à des documents comptables initiés par la CCI et à des échéanciers arbitraires.

La CDSA ne dispose pas des moyens de contrôle nécessaires. Cette évolution risque d'inciter les pétitionnaires à rechercher en premier une possibilité de demande de dérogation avant d'avoir une réelle volonté d'accessibilité.

La voirie :

Les travaux d'accessibilité sont de la responsabilité de la municipalité ou de l'intercommunalité. Nous déplorons :

- L'absence de demandes de dérogations déposées à la CDSA compétente lorsqu'une impossibilité technique ou un non respect des normes d'accessibilité est constaté à postériori.
- Des initiatives prises par des services techniques municipaux, sur les cheminements, qui ne sont pas toujours heureuses (barrières sélectives, obstacles, rampes fortes, graviers, dévers...).

Le logement :

- Pour Grenoble, de 2008 à 2012, 194 logements adaptés ont été livrés : 151 adaptés PMR, 43 adaptés personnes âgées, 25% ont été réservés par la ville et 23% aux bailleurs, 90% des demandeurs de logements adaptés sont dans le plafond de ressources PLA.
- Pour les autres villes du département nous manquons d'informations fiables des municipalités ou des bailleurs sociaux.



Accessibilité des bâtiments de l'état :

En Isère une liste de 15 établissements, prioritaires à une mise en accessibilité, a été définie par le préfet et les associations de PMR : les préfectures, les trésoreries, la police, la gendarmerie, l'éducation nationale, la DDT. Le préfet de l'Isère a présenté un plan départemental d'action sur ces 15 sites, le coût de l'opération a été chiffré. Les premiers travaux seront faits à la préfecture de l'Isère : rampe, parking PMR ...

Commissions communales / intercommunales d'accessibilité (CCA / CIA) :

- ⇒ 46 communes de > 5000 habitants ont obligation d'ouvrir une CCA ou se faire représenter par la CIA dont elles dépendent : 57% ont ouvert une CCA, 28% ont adopté un PAV (plan d'accessibilité de la voirie).
- ⇒ 487 communes < 5000 habitants : 74% ont répondu à l'enquête du préfet, 8% des PAV sont créés.

Le maire désigne les représentants des personnes handicapées qui participent à la CCA.

Les missions principales des CCA / CIA :

- ◆ Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics (PAVE).
- ◆ Recensement de l'offre de logements accessibles.
- ◆ Etablir un rapport annuel au préfet et au conseil général.

Avec l'élection de nouveaux Maires, l'APF rappellera aux municipalités l'obligation de création d'une CCA et proposera parmi ses adhérents PMR, des personnes en mesure de la représenter. Les CCA ne sont pas seulement les lieux d'enregistrement des décisions du Maire. L'APF demande à ses représentants de questionner sur l'état d'accessibilité de la commune, sur les projets en cours, sur les anomalies d'accessibilité constatées, sur la répartition des logements adaptés...

Baromètre de l'accessibilité 2013 :

Grenoble a été classée 1er ville accessible de France avec une note de 18,7 devant la ville de Nantes qui, avec une note de 18 a perdu sa 1^{er} place de 2012. La collaboration de la délégation APF de Grenoble avec la ville dans le domaine de l'accessibilité est une histoire vieille de plus de 20 ans. Malgré son haut niveau d'accessibilité, Grenoble est en constante progression par ses projets en cours de réalisation : 5^{ème} ligne de tram, quartier INOVACCESS, aménagement de la gare, incitation à l'aménagement des commerces de ville... Ces éléments ont contribué à justifier sa 1^{ère} place.

Daniel Gros
Commission accessibilité

**Info Isère : Le Conseil Général Isère a informé les associations qu'il va
Reprendre le contrôle de l'utilisation effective de l'ACTP !**

A GRENOBLE : LOTO APF

Encore une fois, la délégation APF de Grenoble a permis à ses adhérents de se réunir autour d'une manifestation pour le plaisir de tous.

Ces derniers mois, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur vous pour nous apporter votre soutien et nous permettre de récolter des fonds pour l'association. En effet, vous avez été nombreux à nous accompagner dans nos projets ; tout d'abord avec le loto associatif, mais aussi avec l'opération brioches dans le cadre de la semaine du handicap.

Comme à chaque manifestation, l'aide de chacun tant dans la mise en place que dans la participation financière, nous est incroyablement précieuse et nécessaire.

Aussi, nous vous remercions, vous, les bénévoles qui ont offert un peu de votre temps pour être présent aux côtés des salariés de l'APF le temps d'une soirée, mais aussi vous, nombreux adhérents que nous avons sollicité pour jouer au loto ensemble ce vendredi 7 février à la Mairie de POISAT.

La soirée s'est une fois de plus déroulée dans la bonne humeur et les échos ont été très positifs ce qui finalement, semble le plus important. Proposer un instant agréable est la principale motivation de ces évènements.



Lou Cancade

VENTES DE BRIOCHES

Nous avons eu un excellent retour de votre part pour les nombreuses brioches vendues. Certes, les bénéfices sont moins élevés que pour d'autres délégations de l'Association des Paralysés de France, mais ils sont quand même là et toujours aussi importants pour vous permettre à tous de pouvoir faire appel aux divers services que propose la délégation.

C'est de nouveau une grande joie de pouvoir constater l'implication de nos bénévoles sans qui les stands que nous avons tenus dans certains établissements hospitaliers n'auraient pas été possible. Les ventes eurent lieu à la clinique Rocheplane à Saint Martin d'Hères et au CHU.

En espérant que vous vous êtes régalés avec ces douceurs.

Lou Cancade

Le Loto et les ventes de brioches en Isère ont rapporté 2 890.16 €

Info Grenoble : L'assistance dépannage fauteuil mis en place en 2013

A cessé de fonctionner – merci aux bénévoles Mrs Jallat et Rancier

RANDONNÉE À VIENNE

L'antenne de Vienne a organisé une randonnée pédestre le 6 avril 2014.

Nous avons eu environ 400 marcheurs le beau temps a été au rendez-vous. Quelques randonneurs sont même revenus avec des brins de muguet.

L'ambiance était très conviviale et tout le monde a passé une bonne journée.



Marie Claude Borde



MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ 2014

Pour cette sixième édition du mois de l'accessibilité, la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap a été retenue comme thème. Cette période d'échange sur le handicap ne pourrait être sans le partenariat de la mairie de Grenoble grâce à qui de nombreuses choses sont possible.

Le mois de l'accessibilité se déroulera du samedi 13 septembre au mardi 15 octobre 2014 et comme chaque année, vous pourrez y trouver de nombreux divertissements, dont certains organisés directement par l'APF :

- la parade d'ouverture avec la troupe des "38 tonnes" (APF)
- une exposition d'art à l'ancien musée de peinture (SAJ/ESAT)
- portes ouvertes de l'ESAT avec un repas et une conférence (AFIPAiem et collègue Munch)
- intervention d'un groupe de flamenco (APF)
- exposition de tableaux (APF)
- action humoristique liée aux magasins inaccessibles (APF)
- groupe "La Batucada" (APF)
- concert avec vente de boissons (APF).

Chantal Vaurs



**Info Grenoble : Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité
Mme Christine GARNIER**

Tél 04 76 76 39 10 Courriel: christine.garnier@grenoble.fr

JEUX PARALYMPIQUES À SOCHI

Du 7 au 16 Mars eurent lieu les 11èmes Jeux Paralympiques d'hiver à Sochi, pour les personnes handicapées physiques et pour une fois ils furent visibles, puisque France Télévision fit un effort pour retransmettre les épreuves sportives.



En effet il y eut 60 heures de retransmission en direct (le matin pour raison de décalage horaire) sur France 4 avec 200 000 téléspectateurs en moyenne journalière et jusqu'à 600 000 le 9 mars ; 430 000 spectateurs pour la cérémonie d'ouverture et 600 000 pour celle de clôture, sur France 4 toujours.

Citons aussi les 2,5 millions de téléspectateurs en moyenne pour le « Journal Paralympique sur France 3 » et également les annonces et reportages des médailles françaises sur TF1, France 2 ou BFM TV lors des journaux télévisés, ainsi que de nombreuses émissions ou articles dans les radios et la presse ...



La Délégation Française

Pour une fois les compétitions Handisport sortaient de l'anonymat et de la confidentialité et leur médiatisation répondait à une véritable attente du public.

Ce sont donc 600 athlètes représentant 45 nations qui disputèrent les 9 jours de compétitions dans 5 disciplines : ski alpin dont le snowboard pour la 1^{ère} fois, ski nordique, biathlon, hockey sur luge et curling en fauteuil.

La délégation française, forte de 36 personnes dont 15 athlètes, visait le maintien dans les 10 premières nations. Les résultats dépassèrent les espérances puisque nos athlètes ramenèrent 12 médailles dont 5 médailles d'OR, plaçant ainsi la France 5^{ème} nation au classement.

Pour l'Isère un seul représentant, le grenoblois Frédéric François (par ailleurs président de Grenoble Handisport), présent dans les épreuves de ski alpin en ski assis (uniski) ; pas de médaille pour Frédéric qui se classa 5^e du slalom géant et 5^e du super G.



Mais rappelons les 4 médailles d'OR de Marie Brochet ainsi que le bronze, l'argent et enfin l'OR en Slalom géant de Vincent Gauthier-Manuel !

Bravo à tous ces athlètes et espérons qu'à l'avenir les médias poursuivent leur effort de retransmission des compétitions Handisport. L'engouement du public pour le sport des personnes handicapées et le niveau des performances des compétiteurs Handisport le méritent !

Jean Marc Baud

HANDBALL POUR TOUS ... HAND ' FAUTEUIL !

Depuis Février 2014, le Handball Pôle Sud 38 Echirolles/ Eybens a lancé officiellement sa section Handfauteuil, dont le parrain n'est autre que Jonathan Best, rugbyman emblématique du FCG.

Porté par l'engouement national pour le handball et par l'enthousiasme d'une équipe portant le projet (comprenant des animateurs spécialisés en activités physiques adaptées), le club propose des séances de handball en fauteuil le samedi (tous les 15 jours).

Cette activité est ouverte aux personnes valides ou en situation de handicap physique désireuses de pratiquer le handball. Les joueurs sont placés dans une situation identique à savoir dans un fauteuil roulant adapté à la pratique sportive. La discipline est régie par des règles de jeu spécifiques. Les séances, soulignons le aussi, se déroulent dans un esprit d'échange et de convivialité.

Les objectifs sont divers : permettre la mixité dans la pratique en décroissant le handicap ; participer aux projets de vie des personnes en situation de handicap physique ; permettre aux structures spécialisées d'utiliser le handball comme support de travail.



Afin de pérenniser sa jeune section, l'association est à la recherche de soutiens matériels et financiers. Elle compte d'ores et déjà sur l'APF et MKS Santé pour le prêt de fauteuils.

Pour tous renseignements :

Marie-Emilie Galot : 07 81 66 19 85

Courriel : marieemiliegalt@gmail.com

Site du club : www.polesud38.com

Marie-Emilie Galot

Dans le Handisère n° 96 nous vous présentions le Hockey Fauteuil
Contact : Grenoble Handisport – Morgan TAILLANDIER 06 86 79 16 33

LOISIRS À GRENOBLE

Après quelques temps en sommeil, le club loisirs est reparti depuis le mois d'avril 2012. Le but est resté le même, organiser des sorties pour les adhérents de l'APF 38. Les activités sont très variées pour que cela puisse convenir à toutes les adhérentes et tous les adhérents.

Le sport, la culture, le restaurant ou simplement un pique-nique, les activités en montagne ou nautiques, une promenade, le cinéma, le bowling sont autant de possibilités de sorties pour nos adhérents et permet d'échanger, de rencontrer d'autres personnes.



Sortie neige à Autrans en fauteuil ... glissant !



Sortie au château de Vizille

Les sorties sont programmées le jeudi et le vendredi. Pour cela, il faut être adhérent et la date limite des inscriptions est la semaine précédente la sortie. Une participation financière de 10 à 15 euros pour le transport est demandée. Le repas ou l'entrée des musées sont à la charge de chacun.

Montée en télécabine pour un repas au restaurant d'altitude de la Croix de Chamrousse et descente en fauteuil ski pour les volontaires.



Des séjours de deux ou trois journées sont également proposés une ou deux fois par an. En 2013, trois jours de détente à Die et sa clairette. Cette année, un séjour plus sportif nous a conduit à Vallon Pont d'Arc pour visiter l'Aven d'Orgnac en joelette. Un autre projet est à l'étude.



Descente en joelette dans l'Aven d'Orgnac

Si vous voulez faire des sorties en tant qu'adhérent ou comme accompagnateurs, venez nous rejoindre pour cette saison 2014.

L'équipe d'animation du club loisirs
Thierry et Danièle



Bowling à Échirolles

Contact :

Tél 04.76.43.13.28

Blog <http://dd38.blogs.apf.asso.fr/>

Tournoi de Boccia à Virieu le Petit



Antenne APF Bourgoin-Jallieu : Nouvelle adresse

Espace le Renouveau - 11 place Schweitzer - 38330 Bourgoin-Jallieu

Conseil Départemental :

Réunion : de 16h30 à 19h30

Mercredi 09 Juillet
 Mercredi 10 Septembre
 Mercredi 15 Octobre
 Mercredi 12 Novembre
 Mercredi 10 Décembre

Commission accessibilité : de 16h30 à 18h30

Mardi 17 Juin
 Mardi 16 Septembre
 Mardi 21 Octobre
 Mardi 18 Novembre

Dates à retenir :

Du 13 Sept. au 15 Octobre : Mois de l'accessibilité à Grenoble
Samedi 08 Novembre 2014 : Assemblée Départementale au CTM à Meylan

Fermeture de la délégation :

Du 4 août au 24 août : Vacances d'Eté

Club Loisirs à VIENNE : Si vous êtes intéressés contactez-nous au 04 74 53 11 32

Jeudi 5 Juin : Visite du musée Citroën à Lyon
 Jeudi 26 Juin : Ballade en calèche à Faramans
 Jeudi 3 Juillet : Pique nique au bord d'un étang à la chapelle de Surieu
 Jeudi 10 Juillet : Jazz dans les rues de Vienne
 Jeudi 17 Juillet : Balade au parc de Miribel Jonage
 Jeudi 24 Juillet : Pique nique à St Pierre de Boeuf
 Jeudi 31 Juillet : Sortie Restaurant

Club Loisirs à GRENOBLE : Si vous êtes intéressés contactez-nous au 04 76 43 13 28

Vendredi 13 Juin : Débarrassage des Garages
 Vendredi 20 juin : Fête de la musique Grenoble ou environs
 Jeudi 26 Juin : Sortie en montagne
 Samedi 5 Juillet : Sortie en montagne
 Vendredi 11 Juillet : Eté O'parc thème Ornithologie
 Samedi 12 Juillet : Randonnée dans un espace naturel sensible
 Lundi 21 Juillet : Randonnée en Joelette dans le Vercors
 Vendredi 18 Juillet : Eté O'parc thème la Flore
 Samedi 19 Juillet : Randonnée à Chichilliane
 Vendredi 25 Juillet : Eté O'parc thème Handisport
 Samedi 26 Juillet : Randonnée en montagne dans Belledonne
 Vendredi 1 Août : Eté O'parc
 Mercredi 24 Septembre : Randonnée Joelette et FFT à Villefontaine

Souvenir

Lorsque François SUCHOD nous a quittés, notre bulletin avait rendu hommage à notre ami et fidèle compagnon.



La Municipalité de Grenoble dans laquelle François avait œuvré de 1995 à 2008 a voulu par l'intermédiaire de son Maire Michel DESTOT rappeler tout ce que Grenoble lui devait.

C'est ainsi que le 1^{er} avril 2014, Michel DESTOT en présence du nouveau Maire Eric PIOLLE, la famille et de très nombreux amis de François se sont retrouvés à la Roseraie du Jardin de Ville où Bernadette SUCHOD a dévoilé la plaque honorant la mémoire de François, plaque ainsi libellée :

« En mémoire de François SUCHOD ami et serviteur fidèle de GRENOBLE 1995-2008 »

Après un simple mais très émouvant discours prononcé par Michel DESTOT terminant ainsi : « Je suis heureux que mon dernier geste en tant que Maire soit un hommage à une magnifique personne ».

Bernadette SUCHOD a rapporté quelques faits et anecdotes qui caractérisaient le personnage exceptionnel qu'il était.

Elle a été très sensible au choix de ce lieu que François « aimait retrouver pour se reposer à l'écart des bruits du monde ».

Et, c'est vrai que cette journée du début Avril remplie des senteurs odorantes des glycines et éclairée par l'éclat des tulipes colorées (ses fleurs préférées) aurait pu inspirer l'homme de lettres qu'il était en regardant, avec son sourire malicieux, les garçons et les filles allongés sur la pelouse printanière.

François, tes frères dans l'adversité, tes amis nombreux ne pourront t'oublier....



Yvon MOTTIN

Leur avenir, c'est aussi à vous que les personnes handicapées le devront...

« **J**e me bats aux côtés de l'APF pour faire reconnaître mes droits et ceux de toutes les personnes qui traversent et ont traversé des moments difficiles au cours de leur vie. En trente ans beaucoup de choses ont changé. Aujourd'hui, afin de mener à bien les batailles d'aujourd'hui et de demain, je prends la décision de faire un legs en faveur de l'APF. Je suis fière de savoir que les biens que je possède aujourd'hui permettront demain, à quelques personnes, d'emprunter un chemin moins chaotique que le mien. » Jeanine B. (Bourgogne)

Pensons dès aujourd'hui à l'avenir de notre Association et donnons-lui les moyens de poursuivre et de renforcer ses actions.

Demandez la documentation **GRATUITE** et **CONFIDENTIELLE** sur les legs, donations et assurances-vie au dos de ce coupon

Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez Franck Sarriot :

Par téléphone: **0140 78 69 10**
 Par courriel: **franck.sarriot@apf.asso.fr**

Par courrier: **APF, Franck Sarriot
 17 bd Auguste-Blanqui
 75013 Paris**

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
 Directeur de publication : Cédrik CAROTTE - Responsable de Rédaction : J.M. BAUD - Saisie PAO : C. LELY
 Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

ADHESION / ABONNEMENT – 2014

Bulletin à retourner à : APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE

NOM _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____

- * Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère) 25 €
- * **Nouveau** : Adhésion Familiale à l'APF pour

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2 personnes | 3 personnes | 4 personnes | 5 personnes |
| 40 € | 45 € | 60 € | 75 € |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- * Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents** 22 €
- * Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents** 33 €